



Arrangements locaux 7-3.22 — Étape 4 (étape 3 maintenant)

Si vous souhaitez obtenir un poste en remplacement à l'étape 4(3), n'oubliez pas que certains critères doivent être respectés. Voici un extrait de nos arrangements locaux :

Tout poste à temps complet ou à temps partiel temporairement vacant pour l'année scolaire à venir par suite d'une demande de congé sans traitement ou congé maternité et/ou parental est, avant l'entrée des élèves, offert à l'ensemble des salariés et salariées réguliers par ordre d'ancienneté et pour qui cette affectation constituerait une promotion, une mutation ou une rétrogradation. Tout poste ainsi libéré en 2^e tour (remplacement du remplacement) sera offert au même moment aux employés réguliers présents et comblé avec les mêmes modalités.

NB : Pour l'étape 4(3), le ou la salarié(e) doit être présent(e) à la séance d'affectation.

2475, 90^e rue, Saint-Georges, Québec G5Y 7B6

Téléphone : 418-228-1885, Sans frais 1-877-228-1885, Télécopieur 418-228-1882

Courrier électronique : spss@globetrotter.net